

Communauté de Communes du Pays de Lure

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Conseil communautaire du 6 février 2018



*Chères (Chers), collègues,*

*En février de l'année dernière, nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'année 2017. Lors de la prochaine présentation du compte administratif, vous pourrez constater que l'exécution du budget s'est déroulée conformément aux prévisions.*

*L'orientation budgétaire que je vous propose de partager s'inscrit dans la continuité des décisions prises depuis le début du mandat.*

*Je pense que nous devons demeurer optimistes car notre territoire possède d'énormes atouts : un certain dynamisme démographique, des structures d'accueil et de services performants, un positionnement géographique proche de l'Aire urbaine et des infrastructures routières de qualité, un tissu économique (industriel et commercial) vivant et dynamique.*

*Je tiens à ce que nous restions ambitieux. Nos projets sont nombreux et nous les menons systématiquement à bien.*

*Je crois toutefois que nous devons rester réalistes et pragmatiques. Les décisions prises le sont toujours en veillant à leur cohérence avec les moyens financiers disponibles. Nous devons exercer au mieux nos compétences en résistant à la tentation de vouloir intervenir dans tous les domaines.*

*Je souhaite enfin que notre collectivité reste ouverte sur l'extérieur et coopérative avec les territoires voisins. La mise en œuvre d'un syndicat à quatre communautés de communes pour gérer la compétence GEMAPI reste exemplaire à l'échelle départementale. Par ailleurs, la perspective d'un élargissement du périmètre communautaire s'éloigne à court terme et cela va nous permettre de conduire à bien nos projets d'ici la fin du mandat.*

*L'année 2018 devrait nous permettre de voir la concrétisation de certains projets « structurants » du mandat :*

- *l'ouverture du pôle de santé*
- *l'entrée en vigueur du PLUi*
- *la mise en œuvre effective de la redevance incitative pour les déchets*

*L'année 2018 sera également consacrée à la poursuite d'autres ambitions :*

- *l'organisation du transfert des compétences eau et assainissement*
- *la mise en œuvre réussie de la compétence GEMAPI en s'appuyant sur le SIBVHO*
- *la mise en œuvre opérationnelle de nos nouvelles compétences dans le domaine économique*
- *la réorganisation de l'offre périscolaire suite au nouveau changement des rythmes scolaires*

*Merci pour votre engagement au service de la collectivité, et bon débat à tous.*

*Robert Morlot*

## Rappel juridique

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il se déroule dans la période de deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe accroît la transparence budgétaire et l'information des élus : le rapport met l'accent sur les engagements pluriannuels, l'évolution de la fiscalité, la gestion de la dette et doit présenter la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport et ce débat doivent être également l'occasion de rappeler les réflexions en cours et de prendre éventuellement position sur certains dossiers qui restent encore en suspens.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une publication spécifique et d'un vote.

## Plan du rapport d'orientations budgétaires

### A) Le contexte national

- 1 Les perspectives économiques
- 2 Les lois de Finances

### B) Les grandes orientations budgétaires pluriannuelles de la CCPL

### C) Les rétrospectives et prospectives financières pour la période 2014/2021

#### Section de fonctionnement

- 1 L'évolution des recettes de fonctionnement
- 2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

#### Section d'investissement

- 1 L'analyse de la dette
- 2 L'évolution des recettes d'investissement
- 3 Les dépenses prévisionnelles d'investissement

### D) Un retour sur les orientations prises en 2017

### E) Les projets à conduire d'ici 2020

## Conclusion

## **A/ Le contexte national :**

### **1) Les perspectives économiques**

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale. L'environnement géopolitique international demeure à l'inverse instable et cela peut influencer très rapidement un retournement du dynamisme économique mondial.

La croissance mondiale s'est renforcée en 2017 et est apparue plus importante que prévue en début d'année 2017. Selon le FMI, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,9% en 2018 et 2019 contre +3,7% en 2017

La zone euro a connu de son côté une hausse de + 2,5% en 2017, ce qui constitue la meilleure performance depuis 2007. Les estimations des économistes convergent vers un même résultat pour l'année 2018.

En France, la croissance économique a progressé de + 1,9% en 2017, ce qui est le meilleur résultat depuis six ans. Ces bons résultats devraient se maintenir en 2018. Les hypothèses de croissance retenus dans la Loi de Finances pour 2018 ont anticipé une croissance de +1,7%.

Cet objectif de croissance devrait permettre de tenir les objectifs de déficit public (-2,9% du PIB en 2018, la priorité étant de rester sous les 3% deux exercices de suite) et de dette publique (97% du PIB). La prévision d'inflation est fixée à 1,1% en 2017.

### **2) Les lois de finances**

La loi de finances rectificative pour 2017 et la Loi de Finances pour 2018 prévoient comme chaque année diverses mesures impactant les budgets des collectivités locales. Certaines peuvent plutôt avoir un impact positif pour le budget de la CCPL, à l'inverse d'autres décisions peuvent avoir un effet négatif.

A court terme, et tout particulièrement pour l'exercice 2018, l'ensemble des dispositions présentent plutôt des mesures visant à la stabilité des effets par rapport à 2017. On peut donc considérer que l'effet sera neutre (voir positif par rapport à nos orientations d'il y a deux ans) sur les ressources financières de la CCPL :

- L'évolution du coefficient de revalorisation des valeurs locatives est basé à partir de 2017 sur l'inflation de l'année précédente, soit 1% pour 2017.
- La contribution au redressement des finances publiques est supprimée. Cela devrait nous permettre le maintien de la DGF au même niveau qu'en 2017.
- Le maintien à l'identique du FPIC, à la fois en terme d'enveloppe globale et de mode de calcul, devrait nous permettre d'en conserver le bénéfice.
- Les subventions d'investissement attribuées par l'Etat (FSIL, DETR) sont maintenues à un niveau élevé et sont parfois ciblées sur des projets inscrits dans les contrats de ruralité (ce qui est le cas de la CCPL).

- L'évolution des périmètres intercommunaux (diminution du nombre d'EPCI de 40% et augmentation du nombre d'habitants par EPCI +67%) a fortement impacté la redistribution des dotations et de la péréquation en défaveur des EPCI ne grandissant pas. Cette étape est franchie et la cartographie va être figée dans les trois années qui viennent. Cela conforte nos prévisions de maintien de la DGF et du FPIC au niveau perçu en 2017.

Au delà de ces mesures, certaines orientations fortes peuvent impacter à moyen terme de façon importante la CCPL :

- l'objectif de l'Etat de figer l'évolution des dépenses de fonctionnement des Collectivités Locales à +1,1% est ambitieux. L'outil utilisé à court terme va être la contractualisation avec les très grosses collectivités. Si cet outil s'avère insuffisant et/ou si les collectivités ne contractualisant pas dépassent fortement cet objectif, il est probable que l'Etat ré-instaurera des outils de coercition important (baisse des dotations).
- la suppression progressive de la taxe d'habitation va être compensée à l'Euro près pour 2018 pour les finances communautaires. Le non financement de cette mesure à l'échéance 2020 interroge toutefois sur le maintien dans la durée de l'engagement pris par l'Etat.
- la réflexion entreprise sur une réforme en profondeur de la fiscalité locale pourra, si elle se concrétise, avoir également un fort impact sur les finances communautaires.

## **B/ Les grandes orientations budgétaires pluriannuelles de la CCPL :**

Nous devons définir des orientations budgétaires prospectives sur la fin du mandat (horizon 2018/2021) en nous appuyant sur les perspectives pluriannuelles et sur les résultats prévisionnels 2017. L'ensemble des choix doit donc être pensé au-delà de la simple préparation du Budget Primitif 2018.

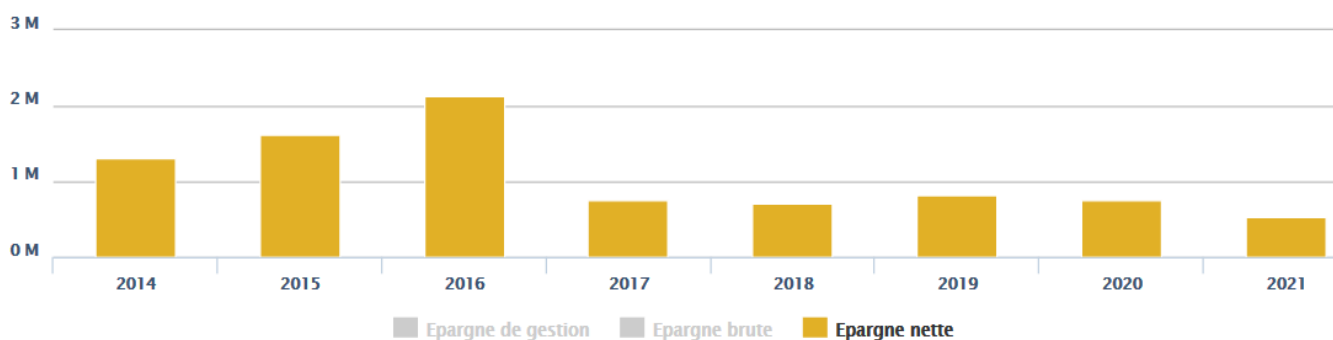
La préparation budgétaire 2018 est basée sur une stabilité des règles et des recettes par rapport à 2017, néanmoins les impacts de la réforme de la taxe d'habitation (TH) et plus généralement de la fiscalité pour laquelle la réflexion débutera en 2018 ne nous permettent pas de nous projeter clairement à l'horizon 2021.

Les perspectives réalisées permettent toutefois de mettre en évidence, notamment à travers l'indicateur que représente le niveau d'épargne nette, que la situation financière de la collectivité va structurellement et progressivement se dégrader avec des recettes et des dépenses qui n'évoluent pas au même rythme.

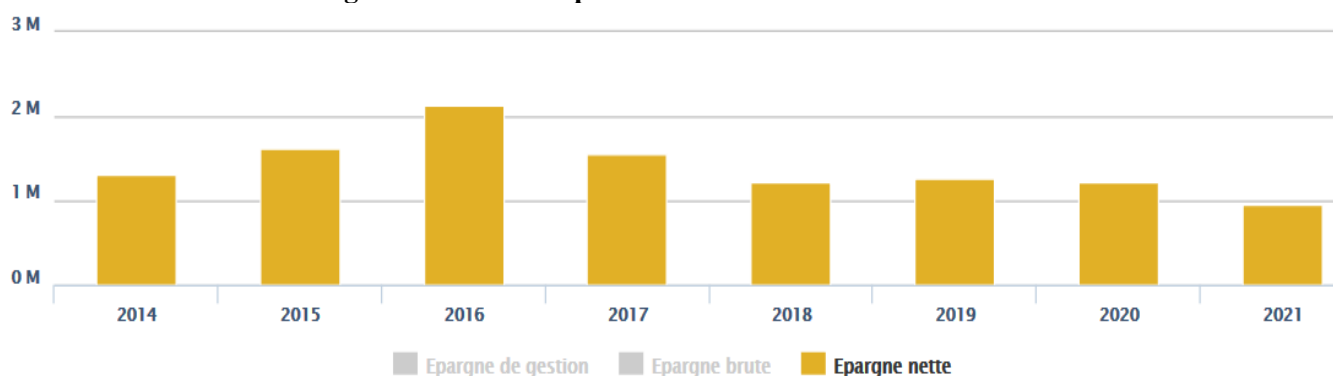
La décision gouvernementale de demander aux collectivités de figer l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à +1,1% correspond à l'objectif que la CCPL s'est fixé depuis 2015 de maintenir les dépenses de fonctionnement hors personnel au niveau du Budget Primitif 2015.

Grâce à ce travail d'économies et au dynamisme du territoire, nos perspectives d'investissements restent plutôt bonnes.

## Un indicateur : l'évolution de l'Épargne nette au moment du vote du BP 2017



## Le même indicateur en intégrant les résultats prévisionnels 2017



La mise en œuvre des orientations fixées depuis 2015 a permis d'obtenir des résultats positifs en stoppant la dégradation de l'épargne nette de la collectivité. Ceci est notamment dû à la hausse des recettes plus fortes qu'attendues (notamment la fiscalité professionnelle, l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien), à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un étalement dans le temps des projets d'investissement.

Néanmoins, le contexte financier national (réforme fiscale) et local (prise de compétences GEMAPI et Eau et assainissement) nous oblige à persévérer dans la ligne de conduite fixée l'année dernière.

L'objectif annoncé de maintenir le total des dépenses cumulées de fonctionnement hors personnel au niveau du BP 2015 à l'horizon du BP 2020 reste d'actualité. En intégrant l'évolution habituelle des dépenses de personnel (GVT), il correspond à l'objectif gouvernemental fixé dans la loi de Finances qui prévoit l'évolution de la dépense pour le bloc local à +1,1% / an pour les dépenses de fonctionnement.

## Présentation synthétique du résultat prévisionnel de l'exercice 2017

RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2017 PAR BUDGET			
CINEMA	FONCTIONNEMENT DEPENSES	442 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT
	FONCTIONNEMENT RECETTES	427 K €	
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	74 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	27 K €	
Aménagement de zones	FONCTIONNEMENT DEPENSES	386 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT
	FONCTIONNEMENT RECETTES	387 K €	
	INVESTISSEMENT DEPENSES	387 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT
	INVESTISSEMENT RECETTES	0 K €	
OM	FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 514 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT
	FONCTIONNEMENT RECETTES	1 875 K €	
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	137 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	178 K €	
CCPL	FONCTIONNEMENT DEPENSES	9 404 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT
	FONCTIONNEMENT RECETTES	10 809 K €	
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	4 091 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	4 355 K €	

	BUDGET 2017	CA prévisionnel 2017
FONCTIONNEMENT DEPENSES	12 137 K €	11 746 K €
FONCTIONNEMENT RECETTES	12 723 K €	13 498 K €
INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	6 447 K €	4 689 K €
INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	5 442 K €	4 560 K €

Les résultats globaux 2017 du budget général doivent être étudiés plus finement et intégrés dans une lecture prospective sur la deuxième partie du mandat.

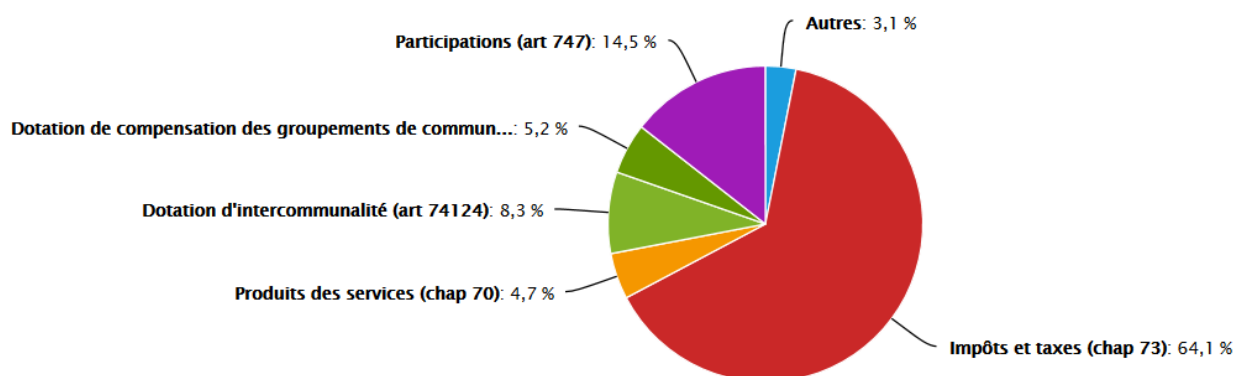
Les budgets annexes ( OM, cinéma, zones) ne sont pas détaillés ici puisqu'ils doivent s'équilibrer en dépenses et recettes.

## C/ Les rétrospectives et prospectives financières pour la période 2014/2021 :

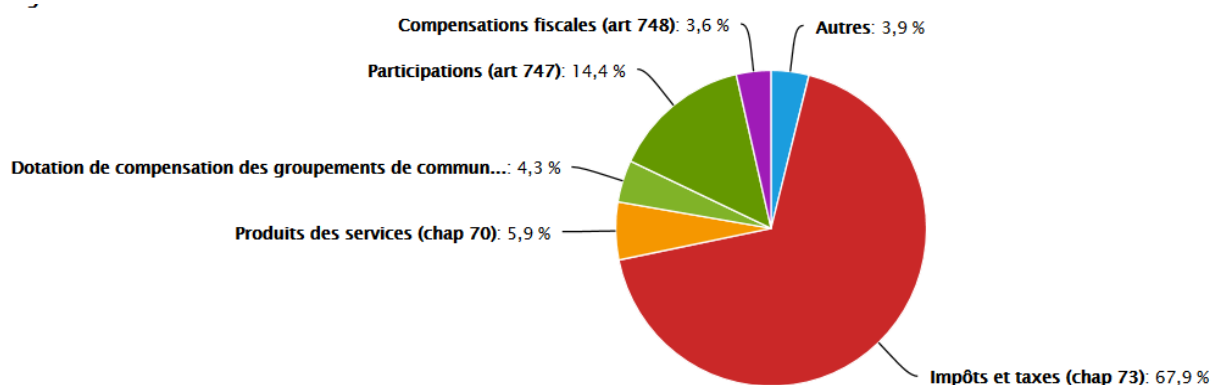
### Section de fonctionnement

#### 1) l'évolution des recettes de fonctionnement

##### Structure des recettes en 2014



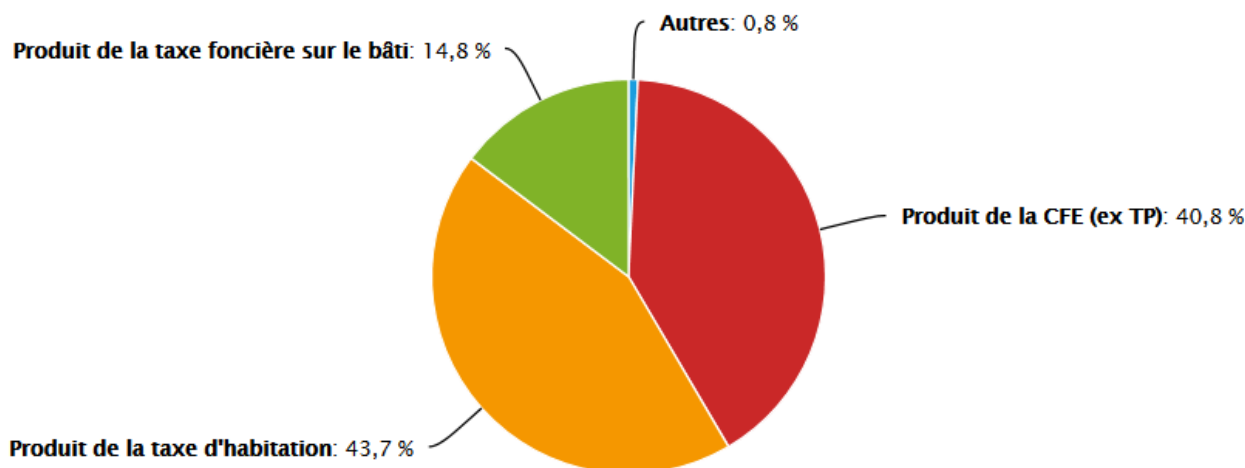
##### Structure des recettes en 2017



Jusqu'en 2017, la structure des recettes de la collectivité évoluait vers une dépendance de moins en moins forte envers les dotations versées par l'État de par notre dynamisme fiscal. La réforme de la TH pourrait inverser cette tendance par le biais d'une compensation de l'Etat. Néanmoins les concours financiers de l'Etat (DGF, FPIC) se stabilisent pour 2018.



## 8 La fiscalité en 2017



### La Fiscalité directe : CFE, TH, TFB, TFNB

Le produit de la fiscalité locale dépend à la fois de l'évolution des bases et des taux.

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taxe professionnelle</b>								
Base cotisation foncière (CFE)	7 512 600	7 956 574	8 474 000	7 568 000	7 643 680	7 720 117	7 797 318	7 875 291
Taux de CFE (ex TP)	22,1800%	22,1800%	23,4800%	24,9700%	24,9700%	24,9700%	24,9700%	24,9700%
Produit de la CFE (ex TP)	1 666 295	1 764 768	1 989 695	1 889 730	1 908 627	1 927 713	1 946 990	1 966 460
<b>Taxe d'habitation</b>								
Base nette imposable taxe d'habitation	19 576 178	20 697 003	20 428 370	20 540 034	20 745 434	20 952 889	21 162 418	21 374 042
Taux taxe d'habitation	9,2900%	9,2900%	9,4800%	9,8600%	9,8600%	9,8600%	9,8600%	9,8600%
Produit de la taxe d'habitation	1 818 627	1 922 752	1 936 609	2 025 247	2 045 500	2 065 955	2 086 614	2 107 481
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	19 192 483	19 718 910	20 435 300	21 030 198	21 345 651	21 665 836	21 990 823	22 320 686
Taux taxe foncière sur le bâti	2,5200%	2,5200%	2,5700%	3,2500%	3,2500%	3,2500%	3,2500%	3,2500%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	483 651	496 917	525 187	683 481	693 734	704 140	714 702	725 422
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>								
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	383 560	385 177	387 192	391 759	391 759	391 759	391 759	391 759
Taux taxe foncière sur le non bâti	8,4900%	8,4900%	8,6600%	9,0100%	9,0100%	9,0100%	9,0100%	9,0100%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	32 564	32 702	33 531	35 297	35 297	35 297	35 297	35 297
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>4 001 136</b>	<b>4 217 138</b>	<b>4 485 023</b>	<b>4 633 756</b>	<b>4 683 158</b>	<b>4 733 105</b>	<b>4 783 604</b>	<b>4 834 660</b>
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	38 159	37 701	36 945	38 063	38 063	38 063	38 063	38 063
Rôles supplémentaires	46 485	53 391	327 933	146 537	35 000	35 000	35 000	35 000
Taxe GEMAPI	0	0	0	0	142 000	142 000	142 000	142 000
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>4 085 780</b>	<b>4 308 230</b>	<b>4 849 901</b>	<b>4 818 356</b>	<b>4 895 221</b>	<b>4 945 168</b>	<b>4 995 667</b>	<b>5 046 723</b>

### L'évolution des bases.

En 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017. Il est précisé qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des *bases* ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).

En 2018 la réforme de la TH sera transparente pour les recettes des collectivités.

## ⌘ L'évolution des taux et des produits.

L'augmentation votée en 2017 des taux de fiscalité ménage a dégagé un produit supplémentaire permettant de prendre en charge la contribution au SDIS pour 335 000 €. Parallèlement, des redressements fiscaux d'entreprises sur les exercices courant de 2013 à 2016 nous ont fait bénéficier d'une recette supplémentaire imprévue de 146 500 €.

### La Fiscalité indirecte : CVAE, TASCOM et IFER

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	852 078	977 226	1 007 068	1 061 346	1 061 346	1 061 346	1 061 346	1 061 346
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	421 031	420 950	428 926	597 456	597 456	597 456	597 456	597 456
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	86 359	86 352	92 240	97 929	98 908	99 897	100 896	101 905

La CCPL n'a de pouvoir de taux que sur la TASCOM. L'installation de surfaces commerciales importantes en 2016 nous a permis de percevoir une recette supplémentaire de 171 000 €.

La CVAE est un impôt fluctuant qui dépend de manière prononcée du contexte économique, la prospective se doit donc d'être prudente. Néanmoins, la répartition du produit de CVAE va être modifiée à compter de 2018 pour les entreprises membre d'un groupe, le produit de CVAE sera réparti entre chacune des communes où les entreprises membres du groupe disposent de locaux ou occupent des salariés plus de trois mois, ce qui pourrait nous être favorable.

## ⌘ Les dotations

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations d'intercommunalité (art 74124)	760 378	557 049	367 647	267 447	267 447	267 447	267 447	267 447
Dotations de compensation des groupements de communes (art 74126)	474 603	464 245	455 262	442 611	449 250	455 989	462 829	469 771
Compensations TH	167 052	190 039	151 597	215 255	215 255	215 255	215 255	215 255
Dotations de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	12 832	0	7 190	2 238	2 238	2 238	2 238	2 238
FCTVA (autres articles chap 74)	0	0	0	54 121	54 121	54 121	54 121	54 121

La projection d'évolution de la dotation de compensation part salaires est basée sur -1,93% chaque année. D'autre part, la prospective sur la dotation forfaitaire est calculée sur la base de la garantie de 95% du montant de N-1 qui reste toujours valable pour 2018.

La contribution au redressement des finances publiques n'existe plus à compter de 2018, ainsi la dotation d'intercommunalité restera stable à hauteur de sa valeur de 2017 toutes choses étant égales par ailleurs.

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation (art 7321)	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120
FPIC (art 7325)	156 638	208 392	188 230	251 229	251 229	251 229	251 229	251 229
Autres taxes (Autres articles chap 73)	113 458	0	0	0	0	0	0	0

Après les évolutions liées au FPIC en 2017 (retour à l'éligibilité grâce à l'augmentation de notre fiscalité, augmentation de l'attribution de 63 000 € et de la contribution de 38 000 €) et la stabilité dans les conditions d'attribution, la prospective est basée sur le maintien du montant de 2017.

## ⌘ Les autres recettes

### Les produits des services

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	53 492	86 954	29 600	76 013	76 013	76 013	76 013	76 013
AAGV	0	0	0	29 455	29 455	29 455	29 455	29 455
Creches	175 845	156 970	165 053	161 258	161 258	161 258	161 258	161 258
Participations Budgets Annexes	88 408	138 151	189 038	176 771	122 000	122 000	122 000	122 000
Piscine	151 389	178 882	192 573	192 057	192 057	192 057	192 057	192 057
Tourisme / Loisirs	15 643	18 373	29 636	47 273	47 273	47 273	47 273	47 273

Globalement les recettes des produits de services sont stables entre 2016 et 2017. La mise en place d'activités payantes sur la base nautique en 2017 ainsi que l'évolution des tarifs au conseil communautaire de décembre 2017 permettra d'optimiser les recettes d'offre de services aux usagers. Les recettes de l'AAGV, transférées au 1er janvier 2017, devraient rester stables sur le mandat.

### Les subventions reçues

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compétence AAGV / GEMAPI / Eau et Ass	0	0	0	65 156	140 000	170 000	170 000	60 000
Ecole de Musique	0	0	0	40 000	40 000	40 000	40 000	0
Enfance (CAF Francas)	1 067 091	1 202 440	1 224 481	1 204 918	1 204 918	1 204 918	1 204 918	1 204 918
Autres	251 404	206 209	183 019	164 175	122 600	122 600	122 600	122 600
Rythmes scolaires	45 234	90 513	90 777	152 506	50 000	0	0	0

Les services de la collectivité maintiennent leur recherche permanente de nouvelles subventions et l'optimisation des montants subventionnables.

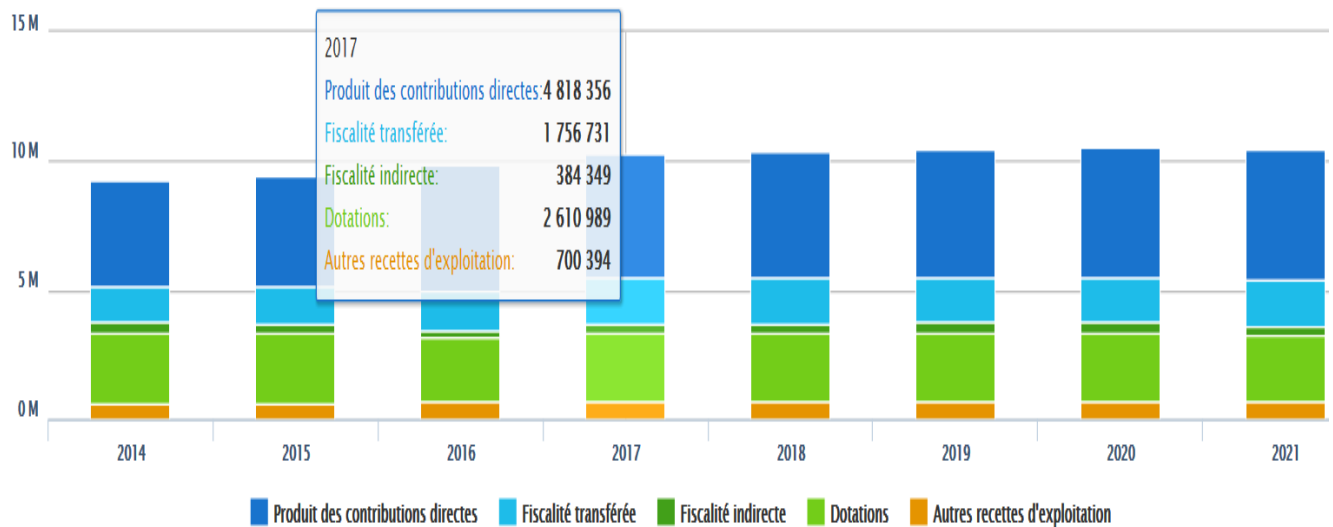
Il convient toutefois de rester prudent dans les domaines pour lesquels le soutien important ne dépend que d'un partenaire unique qui pourrait progressivement se désengager notamment dans les politiques petite enfance (CAF).

Concernant l'évolution des subventions à recevoir, la prospective 2018/2021 est impactée par trois éléments :

- la prise en charge partielle du coût de l'adhésion à l'école départementale de musique à hauteur de 40 000 € par la ville de Lure jusqu'en 2020,
- la prise en compte à partir de 2017 de la subvention CAF sur l'Aire d'Accueil Gens du Voyage (AAGV),
- la subvention par l'Agence de l'eau des coûts (études et personnel) liés à la prise de compétences eau et assainissement en 2018 (80K€) et 2019 (110K€) . Par ailleurs, le remboursement du reste à charge par les budgets annexes eau et assainissement pour 110 K€ interviendra en 2020. Le montant définitif de la subvention versée par l'Agence de l'Eau sera connu avant le vote du budget.

### Recettes de fonctionnement

Budget Budget principal > maj 2017/2021



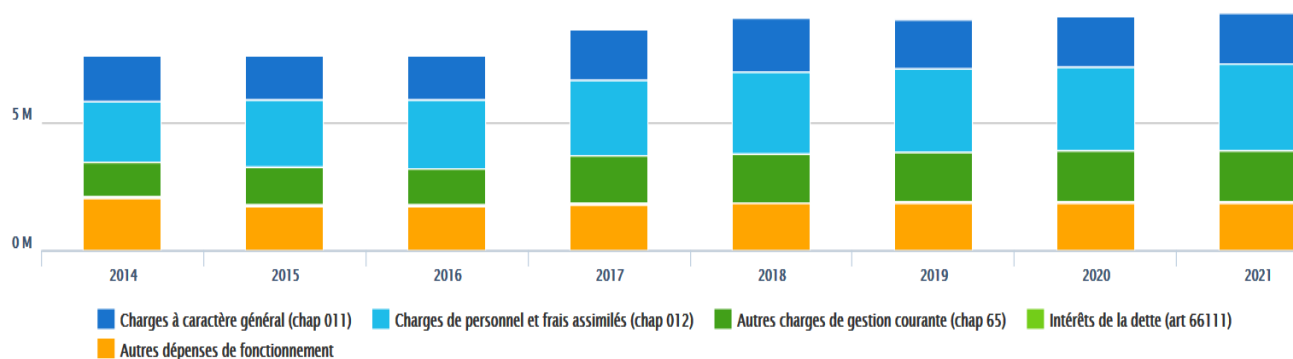
**L'autonomie financière de la collectivité est bornée à environ 50% de ses recettes (impôts directs et recettes d'exploitation). Les dotations (environ 1/3) continueront à baisser.**

## 2) L'évolution des dépenses de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement

Budget Budget principal > mäj 2017/2021

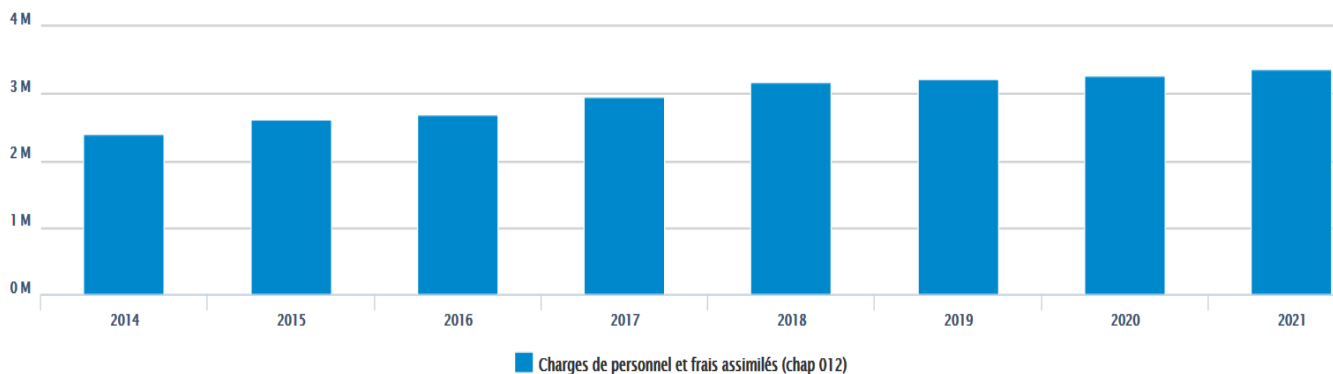
10 M



### ⌘ Les dépenses de personnel et l'évolution des effectifs

#### Évolution du nombre de postes de 2012 à 2018

2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
50	60	66	70	72	74	77



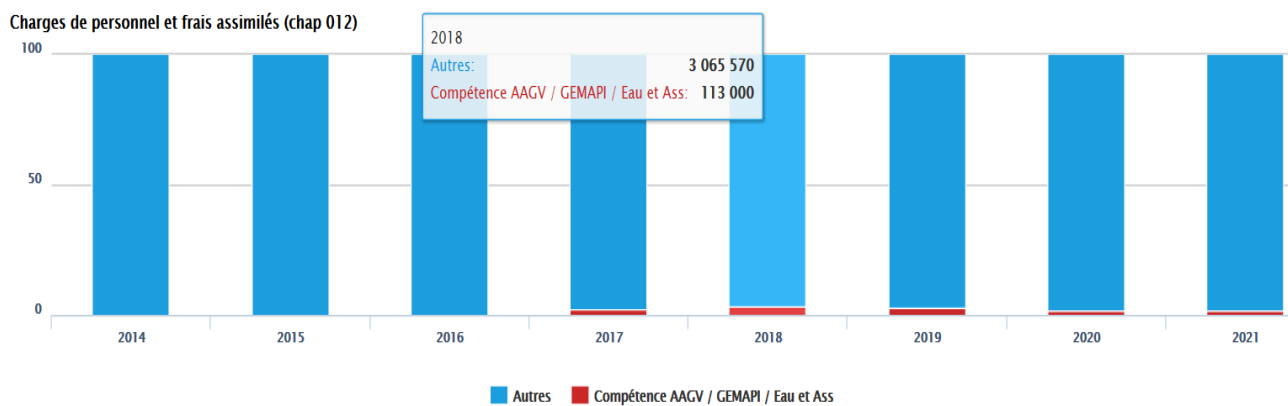
Source : tableau des effectifs délibéré en conseil communautaire, emplois permanents de la collectivité

#### Evolution des charges de personnel avec les nouvelles compétences

Les fortes évolutions correspondent aux prises de compétences en 2012 (piscine), 2013 (cinéma), à la mise en place de la redevance incitative sur 2015/2016 et aux prises de compétences AAGV et en prévisionnel l'eau et l'assainissement en 2017.

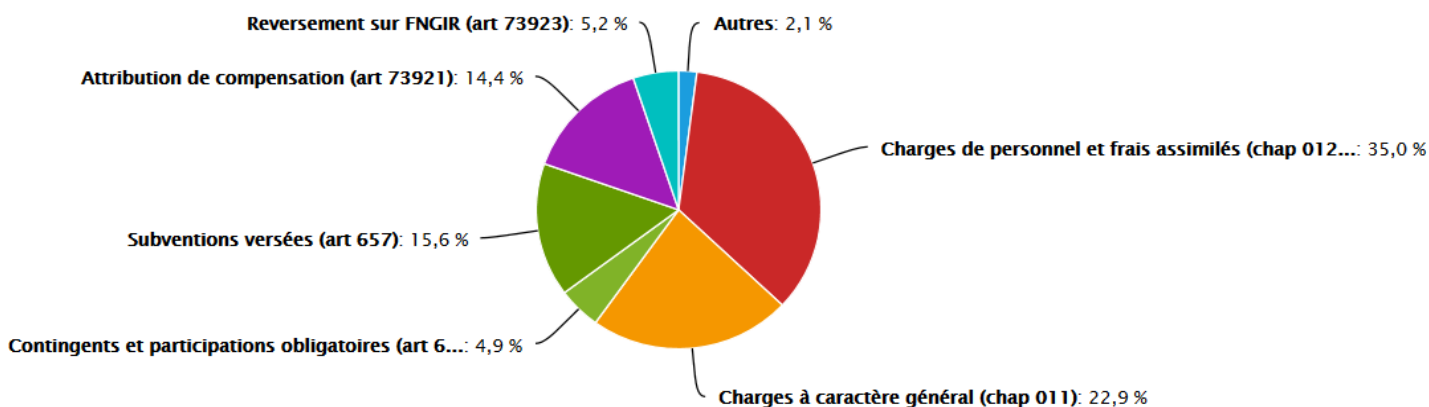
Les dépenses prévisionnelles de personnel pour 2018 s'élèvent à 3 178 500 € et tiennent compte du personnel supplémentaire correspondant aux prises de compétences évoquées, des mesures gouvernementales concernant la rémunération (PPCR, RIFSEEP) et aux augmentations des contributions aux caisses de retraite.

L'orientation prise en 2016 de borner l'évolution des dépenses de personnel au niveau du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) hors transferts obligatoires de compétences est renforcée en fixant un objectif de GVT à +2,5% en prospective à compter de 2017.

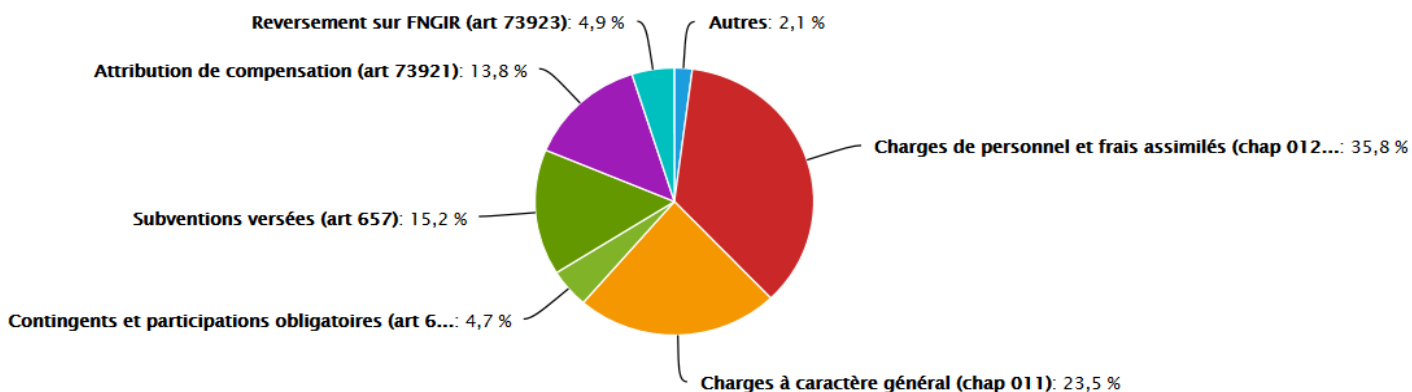


La fin du recours aux emplois d'insertion va fortement impacter nos dépenses de personnel. En 2018, deux personnes ayant un emploi aidé seront pérennisées, cinq seront reconduits pour une dernière année. La pérennisation de tous impliquerait une charge supplémentaire de 124.000 € par an par rapport au coût net d'un emploi aidé.

### Proportion des charges de personnel en 2017

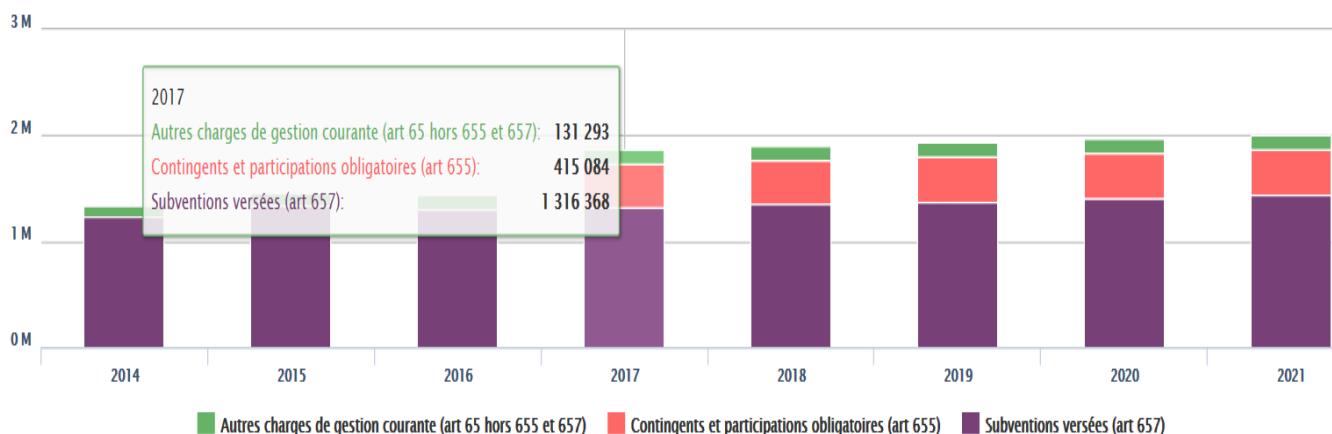


### Proportion des charges prévisionnelles de personnel en 2018



Bien que moins importantes que la moyenne des EPCI, la proportion des charges de personnel représente le premier poste des dépenses de fonctionnement. Sa maîtrise représente donc un enjeu majeur pour la collectivité.

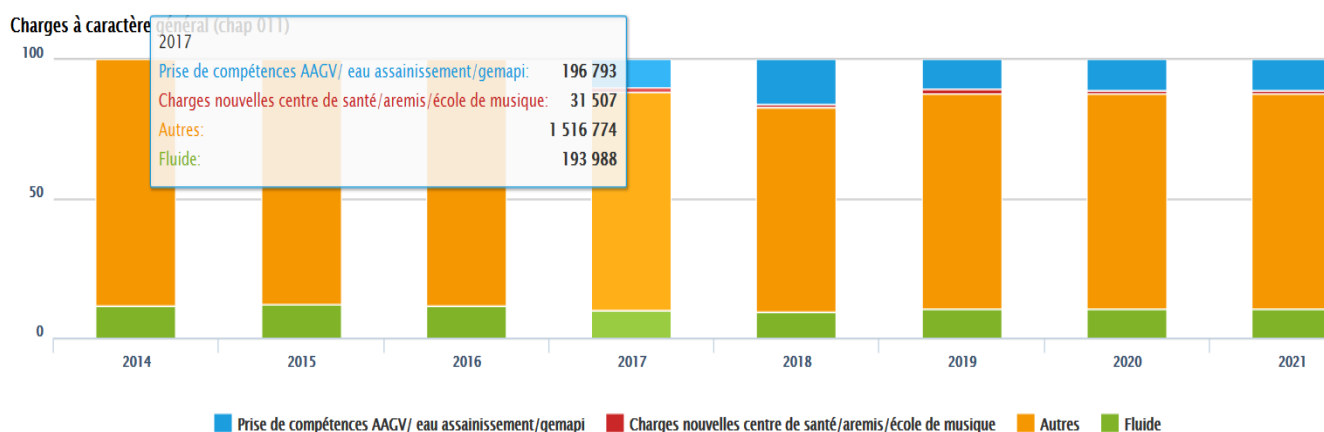
## ⌘ Les subventions versées



La Délégation de Service Public (DSP) qui lie la CCPL aux Francas prendra fin au 31 août 2018. Elle correspond à une dépense totale de 970.000 € pour 2018. Une nouvelle procédure de mise en concurrence pour une DSP est en cours.

Par ailleurs, les principales subventions versées correspondent à des dépenses obligatoires liées à l'adhésion à diverses structures. L'évolution de ces dépenses est au mieux directement liée à l'augmentation de la population (Haute-Saône Numérique pour 185.000 € ou Mission locale pour 24.000€, l'adhésion à l'école départementale de musique pour 80.000 € / an à partir de 2017, le Pays des Vosges Saônoises 54 600 €, AREMIS 50 000 €) mais elles peuvent également être amenées à augmenter plus fortement en fonction des décisions prises dans leurs propres instances.

## ⌘ Autres dépenses Les Charges à caractère général



Les principales charges de fonctionnement (inscrites au chapitre 011) correspondent à des dépenses récurrentes peu flexibles :

- achat des repas restauration scolaire et crèches : 293.000 €
- travaux d'entretien de voirie : 223.000 €
- fluides : 288.000 € soit + 104 000 € avec la prise de compétence AAGV
- remboursements aux SIVU et communes des charges de fonctionnement pour le service périscolaire : 157.000 €

La prospective 2018/2021 prend en compte le chiffrage des nouvelles compétences AAGV (111.000€ en 2018 puis +1%/ an), GEMAPI (142.000 €/ an à partir de 2018) et des charges nouvelles actées en conseil communautaire telles que le centre de santé (15.000 € sur 2018/2019), la cotisation au SYMA AREMIS (50.000 € / an).

### Les Charges exceptionnelles

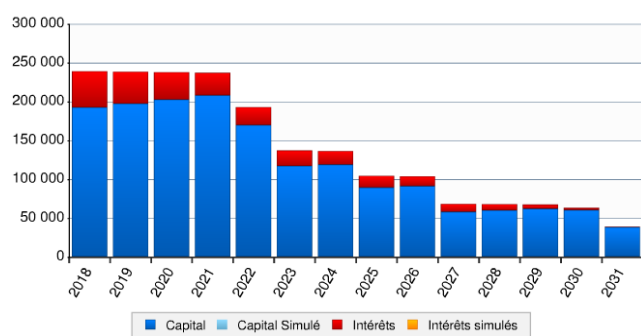
La subvention d'équilibre au cinéma sera contenue dans la prospective au montant des ACTP acté par la CLECT (109.000 € jusqu'en 2018 puis 77.000 €).

**L'objectif des orientations budgétaires pour la section de fonctionnement est d'arriver à maintenir sur la période 2018/2021 l'épargne nette à un niveau correct (1 Million d'€ minimum) en rationalisant les dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre concrète d'économies et en travaillant sur les recettes.**

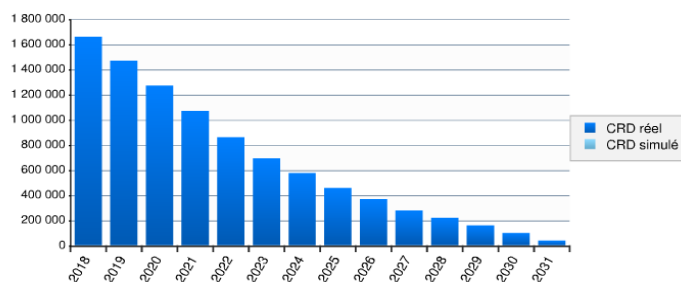
## Section d'investissement

### 1) L'analyse de la dette actuelle

Flux de remboursement



Evolution du CRD



La capacité de désendettement de la CCPL en 2017 est de 6 mois pour finir en 2021 à 2 ans et 3 mois si tous les investissements sont réalisés. La structure de la dette est bonne (92 % classée en 1A et 8 % en 1B).

Fin 2016, la collectivité s'est endettée sur le budget ordures ménagères pour l'achat d'un nouveau camion et de bacs nécessaires à la mise en place de la RI pour un total de 600.000 €. Il n'est pas tenu compte de cet endettement dans la prospective.



## Emprunts sur la prospective

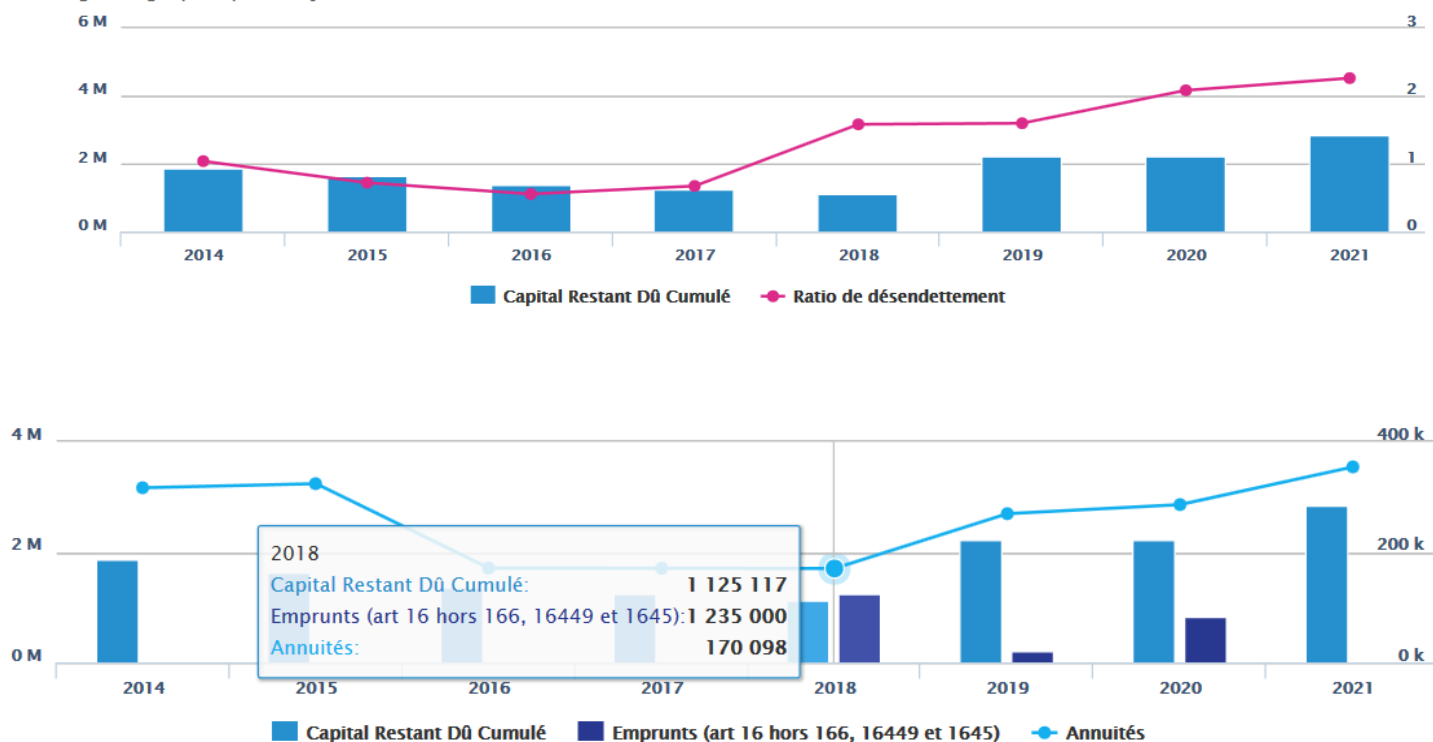
Le choix adopté pour la prospective est de financer les grands projets d'investissement par l'emprunt :

- ⌘ en 2018 le pôle de santé pour le reste à charge de 530 000 €, la voie verte pour 305 000 €,
- ⌘ en 2020 l'extension du bâtiment pour le reste à charge de 619 000 €.

A ces scénarios s'ajoute un montant d'emprunt annuel de 400 K en 2018 puis 200K de 2019 à 2020 pour l'opération économique.

### Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

Budget Budget principal > māj 2017/2021

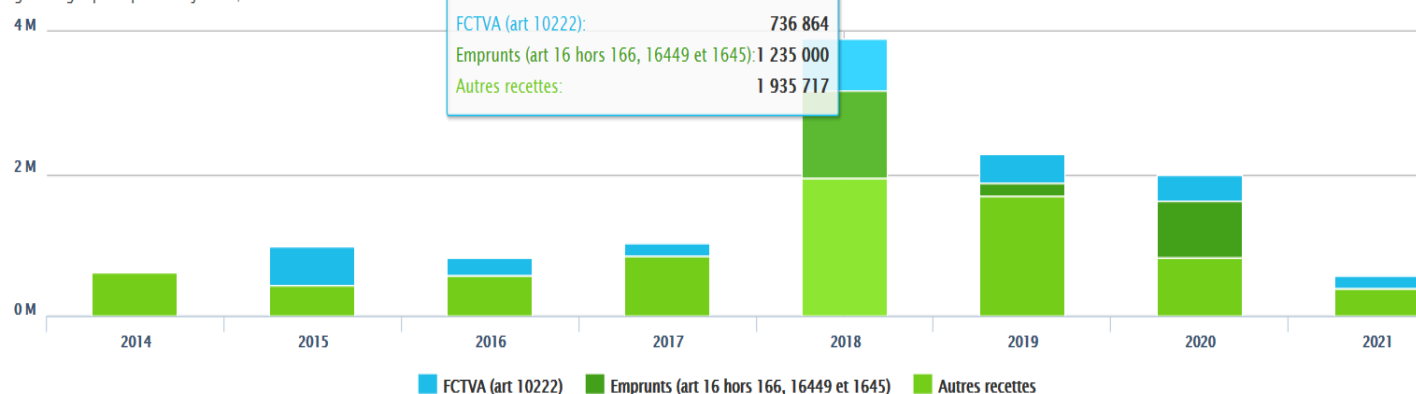


**Notre niveau d'endettement étant actuellement faible, il reste supportable en terme de montant. Néanmoins, la capacité de la CCPL à dégager de l'épargne se dégradant, il convient de rester prudent quant au recours à l'emprunt et de ne le réserver qu'aux projets importants et structurants.**

## 2) L'évolution des recettes d'investissement

### Recettes d'investissement

Budget Budget principal > mäj 2017/2021

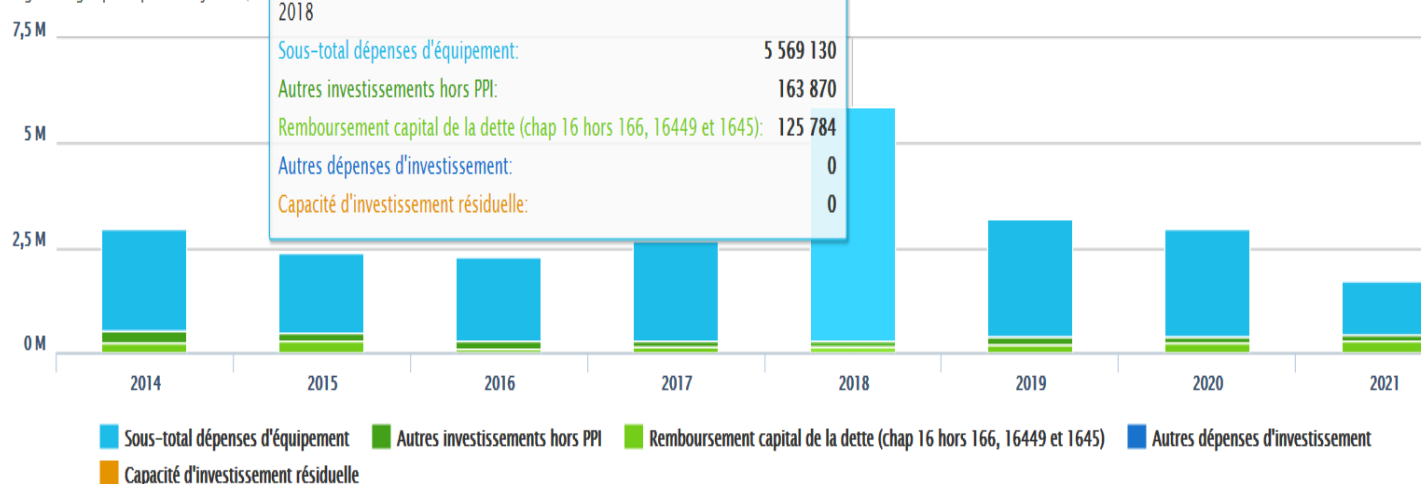


Au delà de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, la collectivité va poursuivre la recherche d'un niveau maximal de subventions.

## 3) Les dépenses prévisionnelles d'investissement

### Dépenses d'investissement

Budget Budget principal > mäj 2017/2021



### Remboursement des investissements périscolaires, piscine, cinéma et Aire d'Accueil des gens du voyage

Les remboursements sur l'investissement piscine, à hauteur de 102.000 €, s'étalent jusqu'en 2031 ; les remboursements sur les bâtiments périscolaires jusqu'en 2026 pour 62.000 € ; l'AAGV depuis 2017 et jusqu'en 2021 pour 19.000 € ; le cinéma, encore en 2018, pour 32.000 € (dépense exclue de la prospective car sur un budget annexe).

## Programme Pluriannuel d'Investissement :

Libellé	Total	2017	2018	2019	2020	2021
<b>34 – AREMIS</b>						
Dépenses	800 000	0	50 000	250 000	250 000	250 000
<b>151 - Base de Loisirs</b>						
Dépenses	146 757	26 631	30 126	30 000	30 000	30 000
Total recettes	212 754	16 009	174 482	7 421	7 421	7 421
<b>152 - Base Nautique</b>						
Dépenses	100 406	19 881	20 525	20 000	20 000	20 000
Total recettes	78 815	18 901	50 071	3 281	3 281	3 281
<b>35 - Bâtiments périscolaires réfections modifications</b>						
Dépenses	31 902	31 366	536	0	0	0
Total recettes	125 344	61 616	63 728	0	0	0
<b>44 - OA à Les Aynans</b>						
Dépenses	775 400	0	775 400	0	0	0
Total recettes	417 836	0	276 836	141 000	0	0
<b>23 - Opération économique</b>						
Dépenses	805 923	0	405 923	200 000	200 000	0
Total recettes	132 204	0	66 588	32 808	32 808	0
<b>02 - programme annuel aménagement espace et SIG</b>						
Dépenses	62 888	9 745	38 143	5 000	5 000	5 000
Total recettes	32 862	21 599	8 803	820	820	820
<b>01 - programme annuel de voirie</b>						
Dépenses	3 695 410	816 929	528 481	650 000	850 000	850 000
Total recettes	1 040 886	180 263	330 129	151 626	194 434	184 434
<b>03 - programme annuel matériel et aménagements</b>						
Dépenses	649 821	147 116	142 705	120 000	120 000	120 000
Total recettes	167 030	30 018	59 957	25 685	25 685	25 685
<b>30 - Pôle de santé</b>						
Dépenses	1 410 877	1 122 268	288 609	0	0	0
Total recettes	994 301	191 989	606 312	196 000	0	0
<b>32 - Pôle périscolaire de la Pologne</b>						
Dépenses	1 471 000	0	1 030 000	321 000	0	0
Total recettes	944 618	0	343 461	488 657	112 500	0
<b>150 – Sentiers</b>						
Dépenses	80 000	0	20 000	20 000	20 000	20 000
Total recettes	29 744	221	7 381	7 381	7 381	7 381
<b>27 – T.H.D.</b>						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Total recettes	31 341	31 341	0	0	0	0
<b>04 - Programme annuel de réserve foncière</b>						
terrains	150 000	0	50 000	50 000	50 000	0
-avances budget zones	513 700	0	513 700	0	0	0
Dépenses	663 700	0	563 700	50 000	50 000	0
remb budget zones	450 000	0	0	150 000	150 000	150 000
clôture de concession	396 947	396 947	0	0	0	0
Total recettes	846 947	396 947	0	150 000	150 000	150 000
<b>36 - Voie verte</b>						
Dépenses	1 182 000	0	1 182 000	0	0	0
Total recettes	879 895	0	478 895	401 000	0	0
<b>43 - action 70</b>						
Dépenses	125 820	125 820	0	0	0	0
<b>40 - Agrandissement mise aux normes Croque Soleil</b>						
Dépenses	243 031	0	243 031	0	0	0
Total recettes	188 689	0	122 089	66 600	0	0
<b>39 - Aménagements AAGV</b>						
Dépenses	46 969	6 969	10 000	10 000	10 000	10 000
Total recettes	7 705	1 143	1 640	1 640	1 640	1 640
<b>38 - Extension du bâtiment CCPL</b>						
Dépenses	1 503 600	0	30 000	920 000	553 600	0
Total recettes	884 651	0	4 921	280 917	415 813	183 000
<b>42 - Politique du logement</b>						
Dépenses	87 802	16 802	41 000	15 000	15 000	0
<b>25 - Réhabilitation du camping Le Pâtis</b>						
Dépenses	23 566	20 336	3 230	0	0	0
Total recettes	11 856	3 336	8 520	0	0	0
<b>41 - Espace bien être piscine</b>						
Dépenses	651 386	380	51 006	200 000	400 000	0
Total recettes	373 853	62	22 367	132 808	218 616	0
<b>37 – FISAC</b>						
Dépenses	110 000	23 810	86 190	0	0	0
Total recettes	93 000	51 000	42 000	0	0	0
<b>421 - Aide à la rénovation de logements</b>						
Dépenses	128 635	1 000	47 635	40 000	40 000	0
<b>Total dépenses programme</b>	<b>14 676 893</b>	<b>2 369 053</b>	<b>5 588 240</b>	<b>2 851 000</b>	<b>2 563 600</b>	<b>1 305 000</b>
<b>Total recettes programme</b>	<b>7 494 330</b>	<b>1 004 445</b>	<b>2 668 181</b>	<b>2 087 644</b>	<b>1 170 399</b>	<b>563 662</b>
<b>Coût annuel</b>	<b>7 182 563</b>	<b>1 364 608</b>	<b>2 920 059</b>	<b>763 356</b>	<b>1 393 201</b>	<b>741 338</b>

En 2017, le taux de réalisation des investissements est de 48%. Cela explique les prévisions hautes sur 2018 qui tiennent compte des restes à réaliser 2017 pour un montant de 1 436 000 €. Les travaux de construction du pôle de santé sont terminés comme ceux liés à l'accessibilité de l'ensemble des équipements, les crédits pour l'aménagement de la crèche Croque Soleil seront votés en 2018 (déjà engagé la MO et le SPS).

■ Budget annexe « Développement économique – aménagement des zones » :

Les terrains achetés sur le budget principal fin 2016 (Tertre Landry et Saline) ainsi que le remboursement de la SOCAD des avances versées depuis 2003 pour un montant total de 397 000 € ont été inclus dans la prospective ( PPI opération n°04) du budget principal. Le déficit du budget zones sera constaté au CA 2017 et fera l'objet d'un versement du budget principal au budget annexe pour 387 000 € en 2018.

## **D/ Un retour sur les orientations prises en 2017**

### **1 : La prise en charge du contingent SDIS par l'intercommunalité**

Cette décision a été mise en oeuvre avec effet au 1er janvier 2017.

Le financement a été assuré par une augmentation des taux de fiscalité communautaire.

Cette décision a notamment permis de consolider notre capacité à rester bénéficiaire du FPIC. Cela représente un gain de :

- FPIC pour la CCPL : 52 000 € sur l'exercice 2017 et 572 000 € environ sur l'ensemble de la période 2017/2020
- FPIC pour l'ensemble des communes : 55 400 € sur l'exercice 2017 et 609 800 € minimum sur l'ensemble de la période de 2017/2020

La liberté laissée aux communes de diminuer (ou non) les taux communaux de fiscalité, a permis à une large majorité d'entre elles de retrouver un peu de marge de manœuvre financière (pour l'ensemble des communes : 335 400 € sur l'exercice 2017).

Les augmentations futures de cette contribution financière seront intégralement prises en charge par la CCPL sans nécessité d'augmentation nouvelle des taux de fiscalité.

### **2 : la mise en œuvre et la gestion du transfert de la compétence GEMAPI**

L'objectif de confier l'ensemble de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte dédié a été atteint avec la création du SIBVHO avec effet au 1er janvier 2018.

Le choix a été fait de mettre en œuvre une nouvelle taxe dédiée (Taxe Gemapi) pour assurer le bon fonctionnement de cette structure et l'exercice de cette compétence en grande partie nouvelle.

Il vous est proposé d'acter dans une délibération le gel de montant perçu pour les années 2018 à 2020 afin de réaffirmer notre double souhait de donner les moyens au syndicat de réaliser les projets

nécessaires tout en « cadrant » sur le moyen terme les dépenses dudit syndicat. Le montant annuel est calculé sur la base de 7 € par habitant. Cela représente un montant total de 142 000 € prélevé à la fois sur les propriétaires (taxe foncière), locataires (taxe d'habitation) et entreprises (CFE).

L'actualité météorologique de ce mois de janvier 2018 avec les pluies diluviennes et des villages inondés doit à la fois renforcer notre détermination à mettre en œuvre les travaux nécessaires mais aussi faciliter la compréhension de nos concitoyens face à ces enjeux.

Enfin, afin de ne pas pénaliser les communes ayant déjà participé activement aux actions dans ce domaine, je proposerai, après que la CLECT ait évalué avec précision le coût des charges transférées des communes vers la CCPL, de ne pas impacter les Attributions de Compensation des communes concernées. Ainsi, à travers cette mesure, nous pourrions à la fois financer cette nouvelle politique tout en permettant à certaines communes de retrouver un peu de marge de manœuvre financière.

### **3: la recherche d'économies de fonctionnement en étudiant le niveau et la diversité de l'offres de services**

Il a été décidé l'année dernière de conduire une analyse poussée de l'offre de services.

Le principe : chaque Vice-Président élabore puis présente avec l'appui des responsables de services un résumé des politiques mises en œuvre. Il s'agit d'indiquer les objectifs poursuivis, les services mis en œuvre, les éléments de bilan et d'évaluation (public concerné, ...), un résumé de l'organisation mise en place (moyens humains), les outils de communication, les éléments budgétaires, .... et faire ressortir ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif...

Le premier objectif : permettre à chacun de bien connaître ce que la collectivité met en œuvre, éventuellement faire émerger des complémentarités ou repérer des incohérences (exemple classique : la politique tarifaire).

Le deuxième objectif : permettre de connaître ce que coûte chaque service et idéalement ce qui pourrait être économisé en réduisant une partie de l'offre de service.

Le troisième objectif : faciliter la communication externe sur les missions et résultats des services communautaires (rapport d'activité, site internet, document spécifique à destination des habitants).

Un travail technique au niveau des services a été réalisé. Il va se poursuivre dans les mois qui viennent au niveau politique (au niveau des Vice-Présidents dans un premier temps).

### **4 : la mise en œuvre du transfert des compétences Eau, Assainissement, SPANC, eaux pluviales**

Il a été acté l'année dernière d'organiser un transfert de compétence à l'échéance du 1er janvier 2019.

L'objectif poursuivi était d'optimiser cette prise de compétence tant au niveau technique, organisationnel que financier (niveau de subvention très important par l'Agence de l'eau en faveur des collectivités volontaristes). La création de budgets annexes serait alors prévue pour 2019.

Les objectifs confiés l'année dernière ont été mis en œuvre. Le calendrier, bien que très serré, reste le même : être prêt pour exercer les compétences eau et assainissement au 1er janvier 2019.

## **E/ Les projets à conduire d'ici 2020**

Certains projets ont été validés et sont en cours. D'autres doivent encore faire l'objet d'arbitrages à très court terme afin de permettre leur réalisation d'ici 2020.

### **Les projets validés et en cours**

#### **1- Pôle périscolaire de la Pologne :**

- 1.225.873 € HT / 1.471.047 € TTC en dépenses
- 610.262 € en recettes (hors FCTVA, FEADER et participation commune sur investissement périscolaire),
- début des travaux printemps 2018,
- ouverture pour la rentrée 2019

Le conseil communautaire du 5 décembre 2017 a validé un nouveau plan de financement.

#### **2- poursuite d'une ambitieuse politique en terme de voirie :**

- 850.000 € par an en investissement,
- soit environ 2.100.000 € supplémentaire d'ici 2020

**3- politique active de développement économique** (acquisitions foncières, aménagements de terrains ou de bâtiments, projet AREMIS...) : 1.800.000 € sur la période 2018/2020.

#### **4- La reconstruction du pont des Aynans :**

- 646.161 € HT / 775.393 € TTC en dépenses
- entre 258.465 et 516.930 € en recettes (hors FCTVA)
- la consultation pour retenir les entreprises qui vont réaliser les travaux est lancée.
- les travaux seront réalisés pendant l'année 2018.

Le conseil communautaire du 5 décembre 2017 a validé le plan de financement. Le reste à charge pour la CCPL sera partiellement imputé sur l'enveloppe annuelle dédiée aux investissements de voirie.

#### **5- L'agrandissement de la crèche Croque Soleil (conditions de travail / mise au normes)**

- 202.500 € HT / 243.000 € TTC en dépenses
- 151.875 € en recettes (hors FCTVA)
- L'APD sera présenté d'ici début février.
- Les travaux devraient se dérouler entre septembre et décembre 2018.

Le conseil communautaire du 5 décembre 2017 a validé le plan de financement.

Parallèlement, l'ensemble des menuiseries du bâtiment existant vont être changées. Cet investissement s'élèvera au maximum à environ 120.000 €, et sera financé à 95% par le dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie).

## **6- FISAC / programme d'aide à la redynamisation du commerce de centre ville**

Le dispositif est actuellement mis en oeuvre.

Le budget consacré à ce dispositif limité dans le temps est d'environ :

- Reste à charge en fonctionnement : 52.000 €
- Reste à charge en investissement : 110.000 €

Le conseil communautaire du 11 avril 2017 a été informé du lancement du dispositif, après avoir délibéré le 6 octobre 2015 sur le principe de la candidature à l'appel à projets.

## **7- Le programme d'aide à la rénovation des logements**

Le conseil communautaire du 12 juillet 2017 a validé la stratégie globale de la CCPL en faveur d'aide à la rénovation de logement.

Les différents dispositifs sont régulièrement sollicités.

Le budget consacré à ce dispositif dépend des projets et des politiques menées par nos partenaires (Etat, Région, Département). Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à :

- Reste à charge en fonctionnement : 10.000 € par an, soit 30.000 € d'ici 2020
- Reste à charge en investissement : 40.000 € par an, soit environ 120.000 € d'ici 2020.

## **Les projets devant encore faire l'objet d'une validation politique définitive**

En complément des projets déjà lancés, l'enjeu de ce débat est de définir les nouveaux projets qui pourraient être conduits dans cette seconde partie de mandat. Les critères à prendre en compte sont :

- la pertinence du projet et/ou les conséquences d'une non réalisation,
- les conséquences en terme de coût de fonctionnement,
- la maximisation des aides financières extérieures et le coût net résiduel pour la CCPL,
- la faisabilité à conduire le projet (calendrier, compétences internes).

### **1- Voie verte (Lure / Val-de-Gouhenans (/Villersexel))**

Un maître d'oeuvre a été recruté et a rendu un pré-projet. Certaines précisions doivent encore être apportées avant de pouvoir valider un APD.

Le budget estimé semble être respecté.

Une fois l'APD validé, la CCPL pourra autoriser définitivement le lancement des phases suivantes (jusqu'à la réalisation des travaux) et soumettre officiellement des demandes de subventions (Etat / Leader / Département).

Pour rappel, le budget prévisionnel est le suivant :

- 985.000 € HT / 1.182.000 € TTC en dépenses
- 686.000 € en recettes (hors FCTVA et reventes éventuelles des traverses)
- Les travaux pourraient se dérouler à l'automne 2018 pour une ouverture au public au printemps 2019.

Le conseil communautaire du 12 juillet 2017 a été informé de l'avancée du projet et a validé un nouveau plan de financement.

Les coûts de fonctionnement devraient rester modeste (il repose essentiellement dans l'entretien de la végétation et cette prestation sera mutualisée avec la CCPV qui est équipée du matériel adapté).

## **2- Agrandissement de l'hôtel communautaire**

Un pré-programme est en cours d'écriture.

Bien que de nombreuses incertitudes demeurent sur la définition précise des besoins, il apparaît impossible de demeurer dans le statu quo actuel.

Le pré-projet repose sur les éléments suivants :

- construction/extension (ou restructuration) de 240 m<sup>2</sup> de locaux administratifs
- construction/extension de 240 m<sup>2</sup> de locaux techniques
- rénovation énergétique du bâtiment actuel

Le coût estimatif du projet s'élève à 1.253.000 € HT / 1.503.600 € TTC

Les subventions allouées (Etat et Département) pourraient s'élever à 51%, soit un reste à charge pour la CCPL de 619.000 €.

L'annuité d'un emprunt sur 15 ans s'élèverait à environ 34.000 €. Un loyer serait versé par le SIBVHO qui a vocation à occuper une partie des nouveaux locaux.

Les coûts de fonctionnement sont à affiner mais devraient rester modestes (augmentation des heures de nettoyage, augmentation des fluides partiellement compensée par une minoration des charges actuelles sous l'effet des travaux de rénovation énergétique du bâtiment actuel).

## **3- La création d'un SPA/ espace bien-être à la piscine**

La recherche permanente de nouveaux usagers à travers une offre de services diversifiée a amené le Vice-Président de la CCPL et les équipes à travailler sur un projet de création d'un espace de bien-être.

Un tel équipement pourrait :

- compléter l'offre existante en attirant un nouveau public
- maintenir le niveau concurrentiel de l'équipement communautaire
- permettre aux habitants du territoire de profiter de ce type d'équipement grâce à une politique tarifaire adaptée.
- être un élément nouveau d'attractivité de notre territoire, à la fois pour les habitants et pour les touristes.

Cet espace serait composé d'une balnéothérapie, d'un sauna et de douches hydromassantes. Il serait isolé du reste du bâtiment afin de garantir une ambiance propice à la détente.

Afin de posséder tous les éléments nécessaires à la prise de décision, une étude de faisabilité a été conduite. Il en ressort le projet de budget d'opération suivant :

- Travaux : 384.000 € HT
- Honoraires: 130.000 € HT
- Mobilier-dépenses diverses : 20.000 € HT

soit un total de 534.000 €HT / 640.800 € TTC

Au niveau des recettes, nous pourrions compter sur les subventions suivantes :

- Etat / DETR : 160.200 €
- Région / contrat de territoire : 50.000 €
- Département / PACT : 133.500 €

soit un autofinancement nécessaire de 191.983 € (FCTVA déduits)

Un emprunt de 190.000 € sur 10 ans correspond au versement d'une annuité d'environ 20.000 €.



Parallèlement, une étude comparative des coûts et des recettes de fonctionnement de cet espace font apparaître les estimations suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 14.000 € par an, dont :
  - fluides, analyses d'eau, produits, petits équipements : 14.000 €
  - personnel : 0 € (pas de surveillance supplémentaire, accueil et entretien mutualisable avec les moyens actuels)
- recettes de fonctionnement :
  - prévision très modeste (6 entrées par jour/ ticket à 7 €) : 15.000 € par an
  - prévision médiane (16 entrées par jour/ ticket à 8 €) : 45.500 € par an

Suivant le succès de l'équipement, il apparaît probable qu'une partie importante du remboursement d'un emprunt dédié soit assuré par le surplus des recettes spécifiques de cet espace par rapport aux dépenses dédiées.

#### **4- Élaborer un nouveau schéma de développement de la base de la Saline**

Il apparaît nécessaire d'élaborer un nouveau schéma de développement à moyen terme de la base de la Saline. Ce dernier devra tenir compte d'une multitude de facteurs : arrivée de la voie verte, intégration de nouveaux plans d'eau, intégration de nouveaux usages (découverte écologique) et développement des circulations, site modèle pour le handicap, baignade, location de vélos, organisation de la pêche, zone barbecue, zone pour les chiens en liberté, liens avec club de tir à l'arc, pratique du cheval et Domaine de l'espérance, dimension paysagère...

D'un point de vue budgétaire, il n'est pas nécessaire de prévoir l'inscription de crédits importants à court terme.

Pour ces trois premiers projets, une décision définitive devrait intervenir au conseil communautaire d'avril lors du vote du budget afin de pouvoir adopter dans le même temps la clause de revoyure du contrat PACT.

**PROJECTION EPARGNE NETTE ET FONDS DE ROULEMENT AVEC PLAN PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENT COMPLET**

	Rétrospective			Prospective				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des contributions directes	4 085 780	4 308 230	4 849 901	4 818 356	4 896 221	4 948 268	5 000 898	5 054 118
Fiscalité transférée	1 359 468	1 484 528	1 528 234	1 756 731	1 757 710	1 758 699	1 759 698	1 760 707
Fiscalité indirecte	403 216	341 512	321 350	384 349	384 349	384 349	384 349	384 349
Dotations	2 782 192	2 721 026	2 483 522	2 610 989	2 650 626	2 687 135	2 693 769	2 550 526
Autres recettes d'exploitation	595 482	602 528	653 514	700 394	677 580	677 580	677 580	677 580
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 226 138</b>	<b>9 457 825</b>	<b>9 836 521</b>	<b>10 270 819</b>	<b>10 366 486</b>	<b>10 456 031</b>	<b>10 516 295</b>	<b>10 427 281</b>
Fluide	201 146	202 886	197 195	193 988	197 868	201 825	205 862	209 979
Charges nouvelles centre de santé/aremis/école de musique	0	0	0	31 507	25 000	25 000	25 000	25 000
Prise de compétences AAGV/ eau assainissement/gemapi	0	0	0	196 793	250 000	252 500	255 025	257 575
Autres	1 551 895	1 490 033	1 493 809	1 516 774	1 528 000	1 528 000	1 528 000	1 528 000
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	<b>1 753 041</b>	<b>1 692 919</b>	<b>1 691 004</b>	<b>1 939 062</b>	<b>2 000 868</b>	<b>2 007 325</b>	<b>2 013 887</b>	<b>2 020 554</b>
Compétence AAGV / GEMAPI / Eau et Ass	0	0	0	62 803	113 000	82 000	62 000	62 000
Autres	2 388 202	2 616 028	2 680 973	2 896 307	3 065 570	3 142 209	3 220 764	3 301 284
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	<b>2 388 202</b>	<b>2 616 028</b>	<b>2 680 973</b>	<b>2 959 110</b>	<b>3 178 570</b>	<b>3 224 209</b>	<b>3 282 764</b>	<b>3 363 284</b>
Atténuation de produit (chap 014)	1 711 409	1 701 660	1 701 660	1 703 701	1 712 347	1 746 385	1 747 443	1 748 522
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 340 944	1 454 266	1 431 544	1 862 745	1 902 440	1 933 557	1 965 264	1 997 570
Intérêts de la dette (art 66111)	64 923	59 443	54 416	49 448	44 314	69 853	68 592	85 294
Autres dépenses de fonctionnement	309 097	39 772	19 553	78 278	114 143	74 104	74 063	74 021
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 567 615</b>	<b>7 564 088</b>	<b>7 579 150</b>	<b>8 592 344</b>	<b>8 952 682</b>	<b>9 055 433</b>	<b>9 152 014</b>	<b>9 289 245</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 634 428</b>	<b>1 953 104</b>	<b>2 309 645</b>	<b>1 727 923</b>	<b>1 458 118</b>	<b>1 470 452</b>	<b>1 432 873</b>	<b>1 223 330</b>
Intérêts de la dette	64 923	59 443	54 416	49 448	44 314	69 853	68 592	85 294
<b>Epargne brute</b>	<b>1 569 505</b>	<b>1 893 660</b>	<b>2 255 229</b>	<b>1 678 475</b>	<b>1 413 804</b>	<b>1 400 599</b>	<b>1 364 281</b>	<b>1 138 036</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	251 473	264 404	116 532	121 054	125 784	199 604	217 256	268 795
<b>Epargne nette</b>	<b>1 318 033</b>	<b>1 629 256</b>	<b>2 138 697</b>	<b>1 557 421</b>	<b>1 288 020</b>	<b>1 200 995</b>	<b>1 147 025</b>	<b>869 241</b>
FCTVA (art 10222)	0	557 222	247 930	177 057	736 864	409 444	362 299	173 062
Emprunts	0	0	0	0	1 235 000	200 000	819 000	0
Autres recettes	606 788	424 242	570 600	846 923	1 935 717	1 682 600	812 500	395 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>606 788</b>	<b>981 464</b>	<b>818 530</b>	<b>1 023 980</b>	<b>3 907 581</b>	<b>2 292 044</b>	<b>1 993 799</b>	<b>568 062</b>
Sous-total dépenses d'équipement	2 458 159	1 903 284	2 000 700	2 369 053	5 569 130	2 851 000	2 563 600	1 305 000
Autres investissements hors PPI	268 363	225 911	163 870	163 870	163 870	163 870	162 000	162 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	251 473	264 404	116 532	121 054	125 784	199 604	217 256	268 795
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 977 995</b>	<b>2 393 599</b>	<b>2 281 102</b>	<b>2 653 977</b>	<b>5 858 784</b>	<b>3 214 474</b>	<b>2 942 856</b>	<b>1 735 795</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	3 749 544	3 037 272	3 518 874	4 313 673	4 362 151	3 824 752	4 302 921	4 718 145
Résultat de l'exercice	- 712 684	481 601	794 799	48 478	- 537 399	478 169	415 225	- 29 698
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>3 036 859</b>	<b>3 518 874</b>	<b>4 313 673</b>	<b>4 362 151</b>	<b>3 824 752</b>	<b>4 302 921</b>	<b>4 718 145</b>	<b>4 688 448</b>
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 878 591	1 627 118	1 362 703	1 246 171	1 125 117	2 234 334	2 234 730	2 836 474
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 627 118	1 362 703	1 246 171	1 125 117	2 234 334	2 234 730	2 836 474	2 567 680

## CONCLUSION

Le présent rapport expose l'évolution de la situation financière de la collectivité à moyen terme (horizon 2020) tout en précisant les projets et politiques que nous pouvons financièrement conduire sur la même période.

Les orientations proposées répondent au principal enjeu auquel nous sommes confrontés : maintenir le dynamisme de notre territoire.

L'épargne nette de la collectivité va structurellement et continuellement diminuer mais nous pourrons la maintenir à un niveau correct (1 140 M €) à l'échéance 2020. Toute nouvelle augmentation de la fiscalité est à exclure d'ici la fin du mandat.

Une gestion rigoureuse et raisonnable peut nous permettre de conserver une importante capacité d'investissement sur la période sans condamner pour autant la réalisation d'autres projets sur la période 2020/2026 (maintien d'un niveau très modéré d'endettement et d'un niveau minimum d'épargne nette).

Cette situation, jumelée avec une forme de clarté sur les décisions nationales qui seront prises sur cette même période (pas de diminution de la DGF, maintien du FPIC, compensation de la suppression progressive de la TH) ne doit pas pour autant nous faire oublier les nombreuses incertitudes qui demeurent sur l'après 2020 :

- Reprise et poursuite des baisses des dotations pour maîtriser les dépenses des collectivités locales ?
- Comment sera financée la suppression de la Taxe d'Habitation ?
- Quels effets d'une réforme de l'ensemble de la fiscalité locale (annonce présidentielle) ?
- Conduite ou non d'une politique de révision des bases fiscales ?
- Poursuite, arrêt ou développement des mécanismes de péréquation entre collectivités ?
- Poursuite ou coup d'arrêt des processus continus de transferts obligatoires de nouvelles compétences en faveur des intercommunalités ?
- Mise en place (ou non) d'incitations ou d'obligations à la mutualisation des services entre communes et intercommunalités ?
- Modification de la carte des intercommunalités ? avec des incitations ou des obligations ?

Il faut donc préparer dès à présent l'après 2020. Pour être en mesure de faire face aux mieux à toutes ces évolutions, il apparaît primordial de poursuivre la mise en oeuvre concomitante de plusieurs "chantiers" d'ici la fin du mandat :

- Continuer à assurer une gestion rigoureuse du budget afin de maintenir la bonne santé financière de la collectivité.
- Formaliser notre projet de territoire et préciser la feuille de route "politique" de la collectivité.
- Prioriser et programmer dans le temps les investissements afin d'adapter le rythme des réalisations aux capacités financières du moment.
- Avancer dans la mise en oeuvre d'un partenariat équilibré entre les villages, la ville et la CCPL. Il faudrait à terme envisager de pouvoir le formaliser (schéma de mutualisation, pacte financier et fiscal).
- Analyser précisément l'offre de services. Ce travail pourra ensuite, si nécessaire, nous permettre d'adapter le niveau des dépenses à celui de nos recettes réelles en réduisant l'offre de services de façon réfléchie.
- Adapter l'organisation des services aux nouvelles priorités et aux nouveaux enjeux.

\*\*\*\*\*